

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 18 MAI 2015

- n° 165 de M. Bernard Dupré (UDC) et de 6 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de renoncer à taxer les places de parc du lundi au samedi de 12.00 à 14.00 heures

M. Bernard Dupré (UDC) résume le postulat suivant:

"Les détenteurs de véhicules automobiles sont déjà soumis à de multiples taxes, impôts et redevances. Pour la majorité de ces automobilistes, l'augmentation drastique des taxes de parage en ville est devenue la goutte qui fait déborder le vase. Ils préfèrent, dans la mesure du possible, se rendre dans les communes avoisinantes pour leur pause de midi et, par la même occasion, faire leurs emplettes.

Ceci a pour effet une baisse de fréquentation des commerces de la ville, tout comme un encombrement inutile des axes reliant la ville aux communes avoisinantes, principalement aux heures de pointe.

En raison de ce qui précède, le groupe UDC demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de renoncer à taxer les places de parc du lundi au samedi entre 12.00 et 14.00 heures.

L'attractivité de la ville y gagnerait en importance; n'oublions pas non plus que parmi ces automobilistes, il y a surtout des personnes actives qui participent grandement à la vie sociale, culturelle et économique de notre cité."